

Attestation de Sécurité Routière - ASR

CPF CODE RNCP
GRATUIT Non éligible

TYPE D'ACTION

Formation continue

DOMAINE D'ACTIVITÉ

Production industrielle, transport,
logistique » Transport

LIEU(X)

LP Daniella JEFFRY - Route de Spring - BP
178 - 97052 SAINT-MARTIN Cedex
Téléphone : 0590.29.12.53 / 0690 31.19.
37 - Mèl : contact@gretacfasxmsbh.fr

- du Mardi au jeudi : de 8h00 à 12h00
- Tous les après-midi et vendredis : **uniquement** sur rendez-vous

DURÉE TOTALE DE LA FORMATION

0

Heures en centre

0

Heures en entreprise

0

PUBLIC CIBLE

Jeune 16-29 ans

Seules les personnes âgées de moins de 21 ans doivent être titulaires de l'Attestation de sécurité routière (ASR) pour l'obtention d'une première catégorie de permis de conduire.

MODALITÉS D'ACCÈS

L'inscription ne se fait pas auprès d'une école de conduite mais auprès de notre centre de formation.

Pour les GRETA, les épreuves sont organisées **entre le 15 janvier et le 1er décembre 2024**

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Travail en autonomie

ATTESTATION DE SECURITE ROUTIERE

TARIF



Dates prévisionnelles et délais d'accès

Date d'inscription : **Ouverte toute l'année**

Les épreuves de l'ASR sont organisées **entre le 15 janvier et le 1er décembre 2025**.

Ce dispositif s'adresse aussi bien aux hommes qu'aux femmes

Pour vous inscrire, cliquez ici : [NOUS CONTACTER](#)

OBJECTIF(S)

L'ASR permet d'obtenir la délivrance du titre du permis de conduire pour tous les jeunes (ne possèdent pas l'ASSR 1 et 2) nés à compter du 1er janvier 1988 et ayant moins de 21 ans.

PRÉ-REQUIS

Vous pouvez demander à passer l'ASR si vous remplissez les trois conditions suivantes :

- ne pas être titulaire de l'attestation scolaire de sécurité routière (ASSR de niveau 1 et 2) ;
- être né(e) après 1987 et avoir au moins 16 ans ;
- être non scolarisé(e) ou être en contrat d'apprentissage.

A noter : Si vous présentez une déficience visuelle qui vous empêche de passer les épreuves de l'ASR, vous pouvez passer une épreuve aménagée et obtenir une attestation d'éducation à la route (AER), qui sanctionne l'enseignement des règles de sécurité routière.

Entraînez-vous via ce lien :

<https://e-assr.education-securite-routiere.fr/preparer/assr/4/ASR>

CONTENU DE LA FORMATION

L'épreuve

Vous devez passer une épreuve portant sur les connaissances théoriques des règles de sécurité routière. Elle se présente sous la forme d'un questionnaire à choix multiples. Il y a 20 questions, chacune précédée d'une séquence filmée.

DÉBOUCHÉS

L'ASR permet aussi de valider la partie théorique du Brevet de sécurité routière (BSR) nécessaire pour suivre la formation pratique de la catégorie AM du permis de conduire (permis cyclomoteur).

Gratuit

FINANCEMENT

Néant

CONTACTS

Mme GUMBS Galéa

Coordonnatrice

galea.gumbs@gretacfasxmsbh.fr

06 90 31 79 98

Mme GUESDE Marie-Louise

Référent Handicap

marie-louise.guesde@gretacfasxmsbh.fr

0690 31 19 37

RESTAURATION

Possibilité de se restaurer au Snacktos du LP et aux alentours

Salle de pause interne disponible.

TRANSPORT

Arrêt de bus au stade JEAN-LOUIS VANTERPOOL

ACCESSIBILITÉ

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

Notre référent handicap est à votre écoute pour l'analyse de vos besoins spécifiques.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Epreuve de 30 minutes.

L'ASR est délivrée aux personnes ayant obtenu la note de 10/20 ou plus à cette épreuve.

En cas de réussite, l'attestation vous est envoyée environ deux semaines après la date de l'épreuve.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Ordinateur Portable

Taux de réussite

100 %